Sous Préfecture AVALLON (Yonne)
Date de réception de l'AR: 14/10/2020
089-218900918-20201008-D_2020_089-DE

République française
Département de l'Yonne
CNE CHATEL CENSOIR

Séance du jeudi 08 octobre 2020

Date de la convocation: 05/10/2020

Membres en exercice :

Présents : 11

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt et le huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Joël BOISSIERE par Anne COLLINOT, Barbara LOUCHART par Olivier MAGUET

Excusés : Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU

DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE - (D_2020_089)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

INVESTISSEMENT :		**DEPENSES**	**RECETTES**
2158 - 348	Autres installat°, matériel et outillage *"achat de poubelles de voirie"*	1 430,00	
4817 (040)	Pénalités de renégociation de la dette		1 430,00
	TOTAL :	**1 430,00**	**1 430,00**

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire

Olivier MAGUET